

Code: 707311000001



Revisión précédente: 12/05/2022 Version: 9 Révision: 26/10/2023 Date d'impression: 26/10/2023

RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:

TFKFFR

Code: 707311000001 UFI: F646-E0N2-300U-14JY

UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES: 1.2

Utilisations prévues (principales fonctions techniques): [X] Industriel [X] Professionnelle [] consommation

Peinture liquide.

Secteurs d'utilisation:

Utilisations professionnelles (SU22).

Types d'utilisation du PCN:

Peintures/revêtements: protecteurs et fonctionnels.

Utilisations déconseillées:

Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précedemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Sans restriction.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: 1.3

JOSÉ DIAS FERREIRA, SUCRS., LDA (INTERPAINTS)

Trav. 5 de Outubro - 4471-909 GUEIFÃÈS MAIA Téléphone: 351 229618940 - www.interpaints.pt

- Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:

geral@interpaints.pt

NUMERO D'APPEL D'URGENCE: 1.4

351 229618940 8:00-17:00 h

Téléphone d'urgence pour premiers secours: (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France)



Centres de toxicologie FRANCE:

- PARIS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Fernand Widal Téléphone: +33 140054848
- NANCY: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Central Téléphone: +33 383225050
- LILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance Téléphone: 825812822 (France), +33 800595959
- STRASBOURG: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg Téléphone: +33 388373737
- · BORDEAUX: Centre Antipoison, Hôpital Pellegrin-Tripode Téléphone: +33 556964080
- · LYON: Centre Antipoison, Hôpital Edouard Herriot Téléphone: +33 472116911
- TOULOUSE: Centre Antipoisons et de Toxicovigilance, Hôpital Purpan Téléphone: +33 561777447 ANGERS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Angers C.H.R.U. Téléphone: +33 241482121
- MARSEILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Salvator Téléphone: +33 491752525
- BRUSSELS/BRUXELLES (Belgique): Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum Téléphone: +32 70245245

RUBRIQUE 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE: 2.1

La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l'absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d'interpolation ou d'extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence d'essais et d'informations permettant d'appliquer des techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des données des composants individuels du mélange.

Classification selon le Règlement (UE) nº 1272/2008~2021/849 (CLP):

DANGER:Flam. Lig. 3:H226|STOT SE (narcosis) 3:H336|STOT RE 1:H372|Aquatic Chronic 3:H412|EUH066

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique:	Flam. Liq. 3:H226 c)	Cat.3	-	-	-
	STOT SE (narcosis) 3:H336 c) STOT RE 1:H372 c) EUH066 c)		Inhalation	Systhémique Peau	Narcosis Effets graves Sèchement, Gerçures
Environnement:	Aquatic Chronic 3:H412 c)	Cat.3	-	-	-

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée.

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE 2.2



Le produit est étiqueté avec la mention d'arvetissement DANGER en accord avec le Réglement (UE) nº 1272/2008~2021/849 (CLP).

Mentions de danger:

H226

Liquide et vapeurs inflammables.



Code: 707311000001



Revisión précédente: 12/05/2022 Version: 9 Révision: 26/10/2023 Date d'impression: 26/10/2023

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par

inhalation

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la

ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut P304+P340-P312

confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. P273-P501

Indications additionelles:

FUH208 Contient Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt. Peut produire une réaction allergique.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les

aérosols ni les brouillards.

Substances qui contribuent à la classification:

Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatiques (2-25%) Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques 1-méthoxy-2-propanol

Remarque: Ce produit n'est pas appliqué par pulvérisation (des gouttelettes respirables dangereuses ne peuvent pas se former).

AUTRES DANGERS: 2.3

Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:

Autres dangers physico-chimiques:

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange potenciellement inflammable ou explosif.

- Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:

On ne connâit pas des autres effets néfastes pertinentes.

Autres effets néfastes pour l'environnement:

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 **SUBSTANCES**

Non applicable (mélange).

3.2 **MELANGES:**

Ce produit-ci est un mélange.

Description chimique:

Mélange de pigments, résines et additifs dans des solvents organiques.

1:H304 | EUH066

COMPOSANTS DANGEREUX:

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

10 < C < 15 %	Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatiques (2-	Autoclassé
	, 25%)	REACH
$\wedge \wedge \wedge \wedge \wedge$	CAS: 64742-82-1, EC: 919-446-0, REACH: 01-2119458049-33	
	CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 STOT SE (narcosis) 3:H336 STOT RE	
	1:H372 Asp. Tox. 1:H304 Aquatic Chronic 2:H411 EUH066	

10 < C < 15 %

CAS: , EC: 919-857-5, REACH: 01-2119463258-33

Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques Autoclassé **REACH** CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 | STOT SE (narcosis) 3:H336 | Asp. Tox.

1 < C < 2,5 %

Produit de réaction d'éthylbenzène et xilène

CAS: , EC: 905-588-0, REACH: 01-2119488216-32 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 | Acute Tox. (inh.) 4:H332 (ATE=11000

mg/m3) | Acute Tox. (skin) 4:H312 (ATE=1700 mg/kg) | Skin Irrit. 2:H315 | Eye Irrit. 2:H319 | STOT SE (irrit.) 3:H335 | STOT RE 2:H373 | Asp. Tox. 1:H304

1 < C < 2 %

Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques

CLP: Attention: Flam. Liq. 3:H226 | STOT SE (narcosis) 3:H336

REACH

CAS: 64742-48-9, EC: 918-481-9, REACH: 01-2119457273-39 CLP: Danger: Asp. Tox. 1:H304 | EUH066

1 < C < 2 %

1-méthoxy-2-propanol CAS: 107-98-2, EC: 203-539-1, REACH: 01-2119457435-35 REACH / ATP01

Autoclassé

Autoclassé

RFACH



Code: 707311000001



Revisión précédente: 12/05/2022 Version: 9 Révision: 26/10/2023 Date d'impression: 26/10/2023

C < 0.5 %2-éthylhexanoate de zirconium

CAS: 22464-99-9, EC: 245-018-1, REACH: 01-2119979088-21 CLP: Attention: Repr. 2:H361

Autoclassé **REACH**

0,1 < C < 0,2 % Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

CAS: 136-52-7, EC: 205-250-6, REACH: 01-2119524678-29

Autoclassé **REACH**

CLP: Attention: Acute Tox. (oral) 4:H302 (ATE=1600 mg/kg) | Eye Irrit. 2:H319 | Skin Sens. 1:H317 | Repr. 2:H361f | Aquatic Acute 1:H400 (M=1) |

Aquatic Chronic 3:H412

Impuretés:

Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Adjuvants de stabilisation:

Aucun.

Référence à d'autres sections:

Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

Liste mise à jour par l'ECHA sur 14/06/2023.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune.

Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÉS PERSISTANTS ET TRÉS **BIOACCUMULABLES (VPVB):**

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS: 4.1



Les symptômes peuvent apparaître aprés l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin.Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient.Les secouristes doivent faire attention è se proteger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition.Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
L'inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air.Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle.Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS).Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés.Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau.
Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Enlever les verres de contact.Rinçage à l'eau immédiat et abondant, en maintenant les paupières écartées.Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin.
Par ingestion, peut causer irritation de la gorge, douleur abdominale, somnolence, nausées, vomissement et diarrhée.	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration.Mettre en position demi-assise et laisser au repos.
	L'inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur. Par ingestion, peut causer irritation de la gorge, douleur abdominale, somnolence, nausées,

4.2

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES: 4.3

Information pour le médecin:

Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient...

Antidotes et contre-indications:

Il n'est pas connu un antidote spécifique.



Code: 707311000001



Version: 9 Révision: 26/10/2023 Revisión précédente: 12/05/2022 Date d'impression: 26/10/2023

5.1 MOYENS D'EXTINCTION:

Poudres spécifiques ou CO2.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:

Équipements de protection particuliers:

Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.

Autres recommandations:

Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:

Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer.Éviter le contact direct du produit.Éviter l'inhalation des vapeurs.Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:

Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc..). Nettoyer de préférence avec un détergent biodégradable. Garder les restes dans un conteneur fermé.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES:

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir rubrique 1.

Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7.

Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

- Recommandations générales:

Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.

- Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. pouvant s'étaler le long du sol à des grandes distances et peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui au contact de sources d'ignition lointaines peuvent s'enflammer ou exploser.Dû à l'inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Point d'éclair 38 °C (Abel-Pensky) CLP 2.6.4.3.

Température auto-inflammation: Non applicable.

- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:

Il est recommandé que les femmes enceintes ne travaillent pas à des procédures utilisant ce produit. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

- Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:

Éviter tout déversement à l'environnement.Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.

- Classe de magasin:

D'après les dispositions en vigueur.

- Temps de stockage:

24 Mois.

- Températures:

min:5 °C, max:40 °C (recommandé).

- Matières incompatibles:

Conserver à l'écart de agents oxydants, acides, alcalis, peroxydes.

- Type d'emballage:

Selon réglementations en vigueur.

- Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:



Code: 707311000001



Version: 9 Révision: 26/10/2023 Revisión précédente: 12/05/2022 Date d'impression: 26/10/2023

- Substances/mélanges dangereuses énumérées: Aucune
- Catégories de danger et quantités limite inférieure/supérieure en tonnes (t):
- · Dangers physiques:Liquide et vapeurs inflammables. (P5c) (5000t/50000t).
- · Dangers pour la santé:Non applicable
- · Dangers pour l'environnement:Non applicable
- · Autres dangers:Non applicable
- Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil bas:5000 tonnes
- Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil haut:50000 tonnes

Observations

Les quantités seuils qui sont indiquées ci-dessus s'entendent par établissement. Les quantités qui doivent être prises en considération pour l'application des articles concernés sont les quantités maximales qui sont présentes ou sont susceptibles d'être présentes à n'importe quel moment. Les substances dangereuses présentes dans un établissement en quantités inférieures ou égales à 2% seulement de la quantité seuil pertinente ne sont pas prises en compte dans le calcul de la quantité totale présente, si leur localisation à l'intérieur de l'établissement est telle que les substances ne peuvent déclencher un accident majeur ailleurs dans cet établissement. Pour plus de détails, voir la note 4 de l'annexe I de la Directive Seveso.

7.3 UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S):

Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.

RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMETRES DE CONTROLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Réference doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

- LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-	An	VME		VLCT		Observations	Table
746) (France, 2012)		ppm	mg/m3	ppm	mg/m3		MP non.
Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 μm)	1987	-	3	-	-	Poussière alv.	
Produit de réaction d'éthylbenzène et xilène	2007	50	221	100	442	*Vd	84
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques	-	184	1200	-	-	Recommandé	
1-méthoxy-2-propanol	2007	50	188	100	375	*Vd	84
2-éthylhexanoate de zirconium	1984	-	10	-	-		

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionelle.

- Risque de pénétration percutanée (*Vd):

Indique que, par les expositions à cette substance, la contribution par voui cutanée, y compris les muqueuses et les yeux, peut être importante por la teneur totale du corps si aucune mesure n'est prise pour empêcher l'absorption. il y a certains agents chimiques auxquels l'absorption percutanée, à la fois en phase liquide et la vapeur, peut être très élevée, pouvant être cette voie d'entrée d'importance égale ou supérieure même que l'inhalation. Dans ces situations, il est indispensable l'utilisation du contrôle biologique pour pouvoir quantifier la quantité global e polluants absorbés.

- VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

La surveillance biologique peut être une technique complémentaire très utile à la surveillance de l'air lorsque les seules techniques d'échantillonnage de l'air peuvent ne pas donner une indication fiable de l'exposition. La surveillance biologique est la mesure et l'évaluation de substances dangereuses ou de leurs métabolites dans les tissus, les sécrétions, les excréments ou l'air expiré, ou toute combinaison de ceux-ci, chez les travailleurs exposés. Les mesures reflètent l'absorption d'une substance par toutes les voies. La surveillance biologique peut être particulièrement utile dans les cas d'absorption cutanée importante et/ou d'absorption du tractus gastro-intestinal après l'ingestion, lorsque le contrôle de l'exposition dépend d'un équipement de protection respiratoire, lorsqu'il existe une relation raisonnablement bien définie entre la surveillance biologique et l'effet, ou où il donne des informations sur la dose accumulée et le poids corporelle de l'organe cible qui est liée à la toxicité.

Cette préparation contient les suivantes substances qui ont établi une valeur limite biologique:

- Xylenes (technical or commercial grade) (2011): Biological determinant: methylhippuric acids in urine, BEI: 1.5 g/g creatinine, Sampling time: end of shift (2).

Ces indicateurs s'accumulent dans le corps pendant la semaine de travail, donc le temps d'échantillonnage est critique par rapport aux expositions précédentes. (2) When the end of the exposition not coincide with the end of the working day, the sample will be taken as soon as possible after the real exposition ceases. Once the steady state that depends on each biological indicator (weeks, months) has been reached, sampling of these can be done at any time. &puede aumentar considerablemente los niveles sanguíneos de mercurio, como catión de monometilmercurio, y en muy pequeña proporción (menos del 10% del total) los niveles en orina. &The biological determinant is an indicator of exposure to the chemical, but the quantitative interpretation of the measurement is ambiguous. &(CDC: Guidelines for the identification and management of lead exposure in pregnant and lactating women, 2010). c'est à dire de valeurs « à ne pas dépasser » réglementairement (article R. 4412-152 du Code du travail) : &

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

^{**}Vd - Risque de pénétration percutanée.



Code: 707311000001



Version: 9 Révision: 26/10/2023 Revisión précédente: 12/05/2022 Date d'impression: 26/10/2023

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est consideré comme sûr, derivée de données toxicologiques selon directrices specifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une determinée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considerées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

derives par air procede amerent de 112/10/1.	_						
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:-	DNEL Inhalation		DNEL Cutanée			DNEL Oral	
Efects systémiques, aiguë et chroniques:	mg/m3		mg/kg bw/d			mg/kg bw/d	
Produit de réaction d'éthylbenzène et xilène	289 (a)	77 (c)	s/r (a)	180	(c)	- (a)	- (c)
Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes,	570 (a)	330 (c)	s/r (a)	21	(c)	- (a)	- (c)
cycliques, aromatiques (2-25%)							
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes,	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r	(c)	- (a)	- (c)
cycliques, <2% aromatiques							
Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques	s/r (a)	1500 (c)	s/r (a)	300	(c)	- (a)	- (c)
2-éthylhexanoate de zirconium	s/r (a)	5 (c)	- (a)	15,75	(c)	- (a)	- (c)
Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 %	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r	(c)	- (a)	- (c)
ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤							
10 μm)							
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	- (a)	- (c)	- (a)	-	(c)	- (a)	- (c)
			()		/ \	1 / \	(-)
1-méthoxy-2-propanol	- (a)	369 (c)	- (a)	50,6	(c)	- (a)	- (c)
1-méthoxy-2-propanol - NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:-	DNEL Inhalation	369 (c)	DNEL Cutanée	50,6	(c)	DNEL Yeux	- (c)
		369 (c)	` '	50,6	(c)	* *	- (C)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:-	DNEL Inhalation	369 (c)	DNEL Cutanée	50,6 s/r		DNEL Yeux	- (c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques: Produit de réaction d'éthylbenzène et xilène Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes,	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/cm2	<u> </u>	(c)	DNEL Yeux mg/cm2	<u> </u>
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques: Produit de réaction d'éthylbenzène et xilène Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	DNEL Inhalation mg/m3 289 (a) s/r (a)	s/r (c)	DNEL Cutanée mg/cm2 s/r (a) s/r (a)	s/r s/r	(c) (c)	DNEL Yeux mg/cm2 - (a) s/r (a)	- (c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques: Produit de réaction d'éthylbenzène et xilène Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatiques (2-25%) Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes,	DNEL Inhalation mg/m3 289 (a)	s/r (c)	DNEL Cutanée mg/cm2 s/r (a)	s/r	(c) (c)	DNEL Yeux mg/cm2	- (c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques: Produit de réaction d'éthylbenzène et xilène Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	DNEL Inhalation mg/m3 289 (a) s/r (a)	s/r (c)	DNEL Cutanée mg/cm2 s/r (a) s/r (a)	s/r s/r	(c) (c)	DNEL Yeux mg/cm2 - (a) s/r (a)	- (c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques: Produit de réaction d'éthylbenzène et xilène Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatiques (2-25%) Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques	DNEL Inhalation mg/m3 289 (a) s/r (a) s/r (a)	s/r (c) s/r (c) s/r (c)	DNEL Cutanée mg/cm2 s/r (a) s/r (a) s/r (a)	s/r s/r	(c) (c)	DNEL Yeux mg/cm2 - (a) s/r (a) s/r (a)	- (c) - (c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques: Produit de réaction d'éthylbenzène et xilène Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatiques (2-25%) Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes,	DNEL Inhalation mg/m3 289 (a) s/r (a) s/r (a)	s/r (c) s/r (c) s/r (c)	DNEL Cutanée mg/cm2 s/r (a) s/r (a) s/r (a)	s/r s/r s/r	(c) (c)	DNEL Yeux mg/cm2 - (a) s/r (a) s/r (a)	- (c) - (c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques: Produit de réaction d'éthylbenzène et xilène Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatiques (2-25%) Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques 2-éthylhexanoate de zirconium Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 %	DNEL Inhalation mg/m3 289 (a) s/r (a) s/r (a) s/r (a)	s/r (c) s/r (c) s/r (c)	DNEL Cutanée mg/cm2 s/r (a) s/r (a) s/r (a) s/r (a)	s/r s/r s/r	(c) (c) (c) (c)	DNEL Yeux mg/cm2 - (a) s/r (a) s/r (a) s/r (a)	- (c) - (c) - (c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques: Produit de réaction d'éthylbenzène et xilène Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatiques (2-25%) Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques 2-éthylhexanoate de zirconium Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤	DNEL Inhalation mg/m3 289 (a) s/r (a) s/r (a) s/r (a) s/r (a)	s/r (c) s/r (c) s/r (c) s/r (c)	DNEL Cutanée mg/cm2 s/r (a) s/r (a) s/r (a) s/r (a) - (a)	s/r s/r s/r	(c) (c) (c) (c)	DNEL Yeux mg/cm2 - (a) s/r (a) s/r (a) s/r (a) - (a)	- (c) - (c) - (c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques: Produit de réaction d'éthylbenzène et xilène Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatiques (2-25%) Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques 2-éthylhexanoate de zirconium Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 μm)	DNEL Inhalation mg/m3 289 (a) s/r (a) s/r (a) s/r (a) s/r (a) s/r (a)	s/r (c)	DNEL Cutanée mg/cm2 s/r (a) s/r (a) s/r (a) s/r (a) - (a) s/r (a)	s/r s/r s/r s/r	(c) (c) (c) (c) (c)	DNEL Yeux mg/cm2 - (a) s/r (a) s/r (a) s/r (a) - (a) s/r (a)	- (c) - (c) - (c) - (c) - (c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques: Produit de réaction d'éthylbenzène et xilène Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatiques (2-25%) Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques 2-éthylhexanoate de zirconium Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤	DNEL Inhalation mg/m3 289 (a) s/r (a) s/r (a) s/r (a) s/r (a)	s/r (c) s/r (c) s/r (c) s/r (c)	DNEL Cutanée mg/cm2 s/r (a) s/r (a) s/r (a) s/r (a) - (a)	s/r s/r s/r s/r - s/r	(c) (c) (c) (c)	DNEL Yeux mg/cm2 - (a) s/r (a) s/r (a) s/r (a) - (a)	- (c) - (c) - (c)

- Niveau dérivé sans effet, population générale:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

- (a) Aiguë, exposition à court terme, (c) Chronique, exposition prolongée ou répétée.
- (-) DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).
- s/r DNEL non derivé (pas de risque identifié).

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET,	PNEC Eau douce	PNEC Marin	PNEC Intermittent
ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin	mg/l	mg/l	mg/l
et déversements intermitentes:			
Produit de réaction d'éthylbenzène et xilène	0.327	0.327	0.327
Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes,	-7	-7	-7
isoalkanes, cycliques, aromatiques (2-25%)			
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes,	-7	-7	-7
isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques			
Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes,	-7	-7	-7
isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques			
2-éthylhexanoate de zirconium	0.36	0.036	0.493
Dioxyde de titane (sous forme de poudre	s/r	s/r	s/r
contenant 1 % ou plus de particules d'un			
diamètre aérodynamique ≤ 10 μm)			
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	0.00051	0.00236	-
1-méthoxy-2-propanol	10	1	100
- USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES	PNEC STP	PNEC Sédiments	PNEC Sédiments
(STP) ET SÉDIMENTS DANS L'EAU DOUCE ET	mg/l	mg/kg dw/d	mg/kg dw/d
MARINE:			
Produit de réaction d'éthylbenzène et xilène	6.58	12.46	12.46
Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes,	-7	-7	-7
isoalkanes, cycliques, aromatiques (2-25%)			
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes,	-7	-7	-7
isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques			

n/b

n/b



TEKFER

Code: 707311000001



Revisión précédente: 12/05/2022 Version: 9 Révision: 26/10/2023 Date d'impression: 26/10/2023 Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques 71.7 6.37 0.637 2-éthylhexanoate de zirconium s/r Dioxyde de titane (sous forme de poudre s/r s/r contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm) Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt 9.5 0.37 9.5 1-méthoxy-2-propanol 100 52.3 5.2 - CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, PNEC Air PNEC Sol PNEC Oral ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et éffets mg/m3 mg/kg dw/d mg/kg dw/d pour des prédateurs et pour l'homme: Produit de réaction d'éthylbenzène et xilène 2.31 Hvdrocarbures, C9-C12, n-alkanes, -7 -7 -7 isoalkanes, cycliques, aromatiques (2-25%) Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, s/r -7 -7 isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques Hvdrocarbures, C9-C11, n-alkanes, -7 -7 -7

s/r

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

n/b - PNEC non derivé (pas de potentiel de bioaccumulation).

s/r - PNEC non derivé (pas de risque identifié).

isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques

Dioxyde de titane (sous forme de poudre

contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 μm) Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

2-éthylhexanoate de zirconium

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION:

1-méthoxy-2-propanol

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE











Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

1.06

s/r

7.9

5.49

- Protection respiratoire:

Éviter l'inhalation de vapeurs.

- Protection des yeux et du visage:

On recommande disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

- Protection des mains et de la peau:

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau.Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: RÈGLEMENT (UE) NR. 2016/425:

Comme mésure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambient de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractérístiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la categorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:	Masque avec des filtres du type A (brun) pour gaz et vapeurs de composés organiques avec un point d'ébullition supérieur à 65°C (EN14387). Classe 1: capacité baisse jusqu'a 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'a 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'a 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Les équipes de respiration avec des filtres n'opèrent pas de façon satisfaisante quand l'air contient des hautes concentrations de vapeur ou teneur en oxygène infèrieure à 18% en volume. En présence de concentrations de vapeur élevées, utiliser une équipe respiratoire autonome.
Lunettes:	Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166).Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles regulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Non.



Code: 707311000001



Revisión précédente: 12/05/2022 Version: 9 Révision: 26/10/2023 Date d'impression: 26/10/2023

Gants:	Gants résistants aux produits chimiques (EN374).Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min.Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min.Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue.Il y à plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374.En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants.Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau.Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier:	Non.
Combinaison:	Conseillable.
- Risques thermique	

Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

- Déversements sur le sol:

Éviter l'infiltration dans les sols.

- Déversement dans l'eau:

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Loi de gestion de l'eau:

Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

Émissions atmosphériques:

En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.

COV (produit prêt à user*):

Applicable d'après la Directive 2004/42/CE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques: PEINTURES ET VERNIS (définition sur la Directive 2004/42/CE, annexe I.1): Subcategorie d'émission j) Finition antirouille bicomposant, en phase solvant. COV (produit prêt à user*): (TEKFER Cod. 707311000001 = 100 en volume): 327,9 g/l* (COV max.500 g/l* à partir du 01.01.2010)

COV (installations industrielles):

Si le produit est utilisé dans une installation industrielle, il faut vérifier si est applicable d'après la Directive 2010/75/UE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains activités et installations: Solvants: 39,59 % Poids, COV (livraison): 32,79 % Poids, COV: 27,03 % C (exprimé comme carbone), Poids Moléculaire (moyen): 172,69 , Nombre d'atoms de C (moyen): 11,86



Code: 707311000001



Version: 9 Révision: 26/10/2023 Revisión précédente: 12/05/2022 Date d'impression: 26/10/2023

RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

Aspect

État physique: Liquide Couleur: Blanc

Odeur: Caractéristique
Seuil olfactif: Non disponible (mélange).

Changement d'état

Point de congélation:

Non disponible (mélange).

Point initial d'ébullition:

120,1* °C à 760 mmHg

- Inflammabilité:

Point d'éclair 38 °C (Abel-Pensky) CLP 2.6.4.3.

Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité: Non disponible - Non disponible

Température auto-inflammation: Non applicable.

Stabilité

Température de décomposition: Non disponible (impossibilité technique d'obtenir les

données)

Valeur pH

pH: Non applicable (milieu non aqueux).

- Viscosité:

Viscosité dynamique:

Viscosité cinématique:

Viscosité (temps écoulement):

Non disponible.

Non disponible.

Non disponible.

60 sec.ISO6 à 20°C

Solubilité(s):

Solubilité dans l'eau 0,01 g/l à 20°C

Liposolubilité: Non applicable (produit inorganique).

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non applicable (mélange).

Volatilité:

Tension de vapeur: 9,3726* mmHg à 20°C Tension de vapeur: 7,0812* kPa à 50°C

Taux d'évaporation: Non disponible (manque de données).

Densité

Densité relative: 1,000 à 20/4°C Relative eau

Densité de vapeur relative: Non disponible.

Caractéristiques des particules

La taille des particules: Non applicable.

- Propriétés explosives:

Les vapeurs peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui peuvent s'enflammer ou exploser en présence d'une source d'ignition.

- Propriétés comburantes:

Non classé comme produit comburant.

*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.

9.2 AUTRES INFORMATIONS:

Informations concernant les classes de danger physique

Liquides inflammables: Combustibilité: Combustible.

Autres caractéristiques de sécurité:

Chaleur de combustion: 6630 Kcal/kg
COV (livraison): 32,8 % Poids
COV (livraison): 327,9 g/l
Non volatile: 67,13 * % Poid

Non volatile: 67,13 * % Poids 1h. 60°C

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche techniche correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.

Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

1-méthoxy-2-propanol

54600 Vapeurs



TEKFER

Code: 707311000001



	Code: 707311000001			V V V
Version:	9 Révision: 26/10/2023	Revisión précédente: 12/05/2	022	Date d'impression: 26/10/202
RUBRIQUE	E 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ			
	RÉACTIVITÉ:			
1 -	- Corrossion pour les métaux:			
	Il n'est pas corrosif pour les métaux.			
	- Proprietés pyrophoriques:			
	n n´est pas pyrophorique.			
	STABILITÉ CHIMIQUE:			
-	Stable dans les conditions de stockage et d´emplo	i recommandées		
	POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUS			
	Possible réaction dangereuse avec agents oxydar			
	CONDITIONS À ÉVITER:	no, doideo, diodilo, peroxydeo.		
_	- Chaleur:			
	Tenir éloigné des sources de chaleur.			
	- Lumière:			
	S´il en est possible, éviter l´incidence directe de ra	diation solaire		
1	- Air:	diation solalic.		
1 -	Le produit n´est pas affecté par l´exposition à l´air,	mais il est recommandé ne nas laisser d	as ráciniants ouverts	
	- Humidité:	mais il est recommande ne pas laisser d	es recipients ouverts.	
	Éviter des conditions d'humidité extrêmes.			
I	- Pression:			
_	rrélevant.			
	- Chocs:			
	Le produit n´est pas sensible aux chocs, mais com	nme recommandation de type général: il f	aut éviter les couns et	une manipulation
	brusque, pour éviter des déformations et la rupture			
	pendant les opérations de chargement et de déch		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	9
10.5	MATIÈRES INCOMPATIBLES:	- -		
(Conserver à l'écart de agents oxydants, acides, al	calis, peroxydes.		
	PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGERI			
	Lors de décomposition thermique, des produits da	ngereux peuvent se former: monoxyde de	e carbone.	
	11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	<u> </u>		
	Aucune donnée toxicologique sur la préparation	on elle-même n´est disponible. La clas	sification toxicologic	ue de cette mélange a
	été faite moyennant la méthode de calcul conv			
	NFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DA			
	TOXICITÉ AIGUË:		-	
1 -	Dosages et concentrations letales	DL50 (OECD401)	DL50 (OECD402)	CL50 (OECD403
	de composants individuels:		mg/kg bw Cutanée	mg/m3.4h Inhalatio
1 1	Produit de réaction d´éthylbenzène et xilène	4300 Rat	1700 Lapin	> 22080 R
	Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes,	> 5000 Rat	> 2000 Lapin	> 13100 R
	soalkanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	> 5000 T(at	> 2000 Lapin	> 15100 TX
	Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes,	15000 Rat	3160 Lapin	> 6100 Ra
	soalkanes, cycliques, <2% aromatiques	15000 Nat	3 TOO Lapin	> 0100 TX
11	Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes,	> 5000 Rat	3160 Lapin	> 9300 R
	soalkanes, cycliques, <2% aromatiques	> 5000 Kat	3 TOO Lapin	> 9300 K
- 11	2-éthylhexanoate de zirconium	> 5000 Rat	> 2000 Rat	> 4300 R
	Dioxyde de titane (sous forme de poudre		> 2000 Rat	
	contenant 1 % ou plus de particules d'un	7500 Rat	> 2000 Lapin	> 6820 R
	diamètre aérodynamique ≤ 10 μm)			
		1600 Rat	> 2000 Rat	
	Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt			> E4600 D
1 =	I-méthoxy-2-propanol	4016 Rat	13000 Lapin	> 54600 R
	Estimations de la toxicité aiguë (ATE)	ATE	ATE	AT
1 1	de composants individuels:	mg/kg bw Oral	mg/kg bw Cutanée	mg/m3.4h Inhalatio
11	Produit de réaction d'éthylbenzène et xilène		*1700	11000 Vapeu
	Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes,		-	
	soalkanes, cycliques, aromatiques (2-25%)			
	Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes,		-	
	soalkanes, cycliques, <2% aromatiques			
	Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes,		_	
i:	soalkanes, cycliques, <2% aromatiques			
	2-éthylhexanoate de zirconium		_	
	Dioxyde de titane (sous forme de poudre			682
	contenant 1 % ou plus de particules d"un			
	diamètre aérodynamique ≤ 10 μm)			
i le	Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	1600	_	



Code: 707311000001



Version: 9 Révision: 26/10/2023 Revisión précédente: 12/05/2022 Date d'impression: 26/10/2023

(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classifier un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests. (-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.

- Dose sans effet observé	NOAEL Oral mg/kg bw/d	 NOAEC Inhalation mg/m3
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques	500 Rat	6000 Rat

- Dose minimale avec effect observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
Inhalation: Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Peau: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Yeux: Non classé	Non disponible.	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
- Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-		GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
- Corrossivité/irritation cutanée: Non classé	-	-		GHS/CLP 3.2.3.3.
- Lésions/irritation oculaire graves: Non classé	-	-		GHS/CLP 3.3.3.3.
- Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
- Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-		GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

- DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
- Danger par aspiration: Non classé	_			GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.



Code: 707311000001



Version: 9 Révision: 26/10/2023 Revisión précédente: 12/05/2022 Date d'impression: 26/10/2023

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répetée (RE):

Effets	SE/RE	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
- Systémiques:	re �	Systhémique	Cat.1	TOXIQUE: Risque avéré d´effets graves pour les organes à la suite d´expositions répétées ou d´une exposition prolongée par inhalation.	3.8.3.4
- Cutanés:	RE	Peau (P)			GHS/CLP 1.2.4.
- Neurologiques:	SE (!)	SNC	Cat.3		GHS/CLP 3.8.3.4.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

EFFETS CMR:

- Effets cancérigènes:

N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

- Génotoxicité:

N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

- Toxicité pour la reproduction:

Cette préparation contient les suivantes substances qui peuvent être toxiques pour la reproduction des humains: Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt (Cat.2), 2-éthylhexanoate de zirconium (Cat.2)

- Effets via l'allaitement:

Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition

Peut s'absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.

- Exposition à court terme:

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d'autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l'exposition à des vapeurs. Provoque une irritation cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- Exposition prolongée ou répétée:

Le contact répété ou prolongé peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non alèrgique et absortion à travers la peau. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

- Absorption percutanée:

Cette préparation contient les suivantes substances pour lesquelles la absorption percutanée peut être tres élevé: Produit de réaction d'éthylbenzène et xilène, Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatiques (2-25%), 1-méthoxy-2-propanol.

- Toxicocinétique basique:

Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:

Non disponible.

11.2 INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS:

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

Autres informations:

Aucune information supplémentaire disponible.



Code: 707311000001



Version: 9 Révision: 26/10/2023 Revisión précédente: 12/05/2022 Date d'impression: 26/10/2023

RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP).

12.1 TOXICITÉ:

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels	CL50 (OECD 203) mg/l·96heures	CE50 (OECD 202) mg/l·48heures	CE50 (OECD 201) mg/l·72heures
	ū		ū
Produit de réaction d´éthylbenzène et xilène	14 - Poisson	16 - Daphnie	10 - Algues
Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	10 - Poisson	10 - Daphnie	4.6 - Algues
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques	1000 - Poisson	1000 - Daphnie	1000 - Algues
Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques	1000 - Poisson	1000 - Daphnie	1000 - Algues
2-éthylhexanoate de zirconium	100 - Poisson	100 - Daphnie	500 - Algues
Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 μm)	100 - Poisson	100 - Daphnie	100 - Algues
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	1.5 - Poisson	0.61 - Daphnie	0.2 - Algues
1-méthoxy-2-propanol	20800 - Poisson	23300 - Daphnie	1000 - Algues

- Concentration sans effet observé

Non disponible

- Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère
- Toxicité aquatique aiguë: Non classé		Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
- Toxicité aquatique chronique:			GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.

CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

- Biodégradabilité:

Non disponible.

Biodegradation aérobique	DCO	%DBO/DQO	Biodegradabilidad
de composants individuels	mgO2/g	5 jours 14 jours 28 jours	
Produit de réaction d´éthylbenzène et xilène	2620	52 81 88	Facile
Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatiques (2-25%)			Facile
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques	3500	10 52 80	Facile
Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques		10 52 80	Facile
2-éthylhexanoate de zirconium		74	Facile
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt			Non facile
1-méthoxy-2-propanol	1953	- 27 96	Facile

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

- Hydrolyse:

Non disponible.

- Photodégradabilité:

Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Il peut se bioaccumuler.

Bioaccumulation de composants individuels	logPow	BCF L/kg	Potenciel
Produit de réaction d´éthylbenzène et xilène	3.16	56.5 (calculée)	Faible
Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	5.65	100 (calculée)	Faible



Code: 707311000001



inférieure à 30 L d'après 2.3.2.5. (IMDG).

Revisión précédente: 12/05/2022 Version: 9 Révision: 26/10/2023 Date d'impression: 26/10/2023 Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, 5.65 100 (calculée) Faible isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, 5.65 100 (calculée) Faible isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques 2-éthylhexanoate de zirconium Non bioaccumulable 1.9 8.3 (calculée Dioxyde de titane (sous forme de poudre Non disponible contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 μm) Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt 2.96 23.9 (calculée) Faible -0.49 1-méthoxy-2-propanol 3.2 (calculée) Non bioaccumulable MOBILITÉ DANS LE SOL: 12.4 Non disponible Movilité log Poc Constante de Henry Potenciel de composants individuels Pa·m3/mol 20°C Produit de réaction d'éthylbenzène et xilène 2,25 660 (calculée) Faible Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, Faible 4,9 isoalkanes, cycliques, aromatiques (2-25%) Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, 3,311 (calculée) 4,9 Faible isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, 4,9 Faible isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques 2-éthylhexanoate de zirconium Non bioaccumulable 1,75 Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt 3,05 Faible 1-méthoxy-2-propanol 0,0932 (calculée) 0,15 Non bioaccumulable RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET VPVB:(Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:) 12.5 Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB. PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN: 12.6 Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation. 12.7 **AUTRES EFFETS NÉFASTES:** - Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: Non disponible. - Potentiel de formation photochimique d'ozone: Non disponible. - Potentiel de réchauffement climatique:

En cas d'incendie ou d'incinération dégage du CO2. RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:Directive 2008/98/CE~Réglement (UE) nº 1357/2014:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d'emballages souillés:Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée.Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Transport voie maritime (IMDG 40-20):

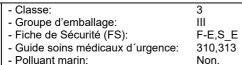
	1 Tocedures de Tiediralisation ou destruction du produit.
	Incinération contrôlée dans des sites spéciaux de traitement de résidus chimiques, selon les réglementations locales.
RUBRIQ	UE 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
14.1	NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'IDENTIFICATION:
	1263
14.2	DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU:
	PEINTURE
14.3	CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:
	Transport par route (ADR 2023) et
	Transport par chemin de fer (RID 2023):
	Marchandise non soumise à l'ADR.
	Transport pour liquides visqueux en emballages à capacité inférieure à 450 L d´après 2.2.3.1.5. (ADR) ou



Code: 707311000001



Version: 9 Révision: 26/10/2023 Revisión précédente: 12/05/2022 Date d'impression: 26/10/2023



- Document pour le transport: Connaissance d'embarquement.

Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2021):
- Classe: 3
- Groupe d'emballage: III

- Document pour le transport: Lettre de transport aérien.



Transport par voies de navigation intérieures (ADN):

Non disponible

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE:

Voir la section 14.3

14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non applicable.

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:

S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécure. Assurer une ventilation adéquate.

14.7 TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMEMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI:

Non disponible.

RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÉRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÉRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:

Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de donnés de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:

Voir la section 1.2

Avertissement tactile de danger:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

Protection de sécurité por des enfants:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

Informations COV sur l'étiquette:

Contient COV max. 327,9 g/l* pour le produit prêt à user - Le valeur limite 2004/42/CE-IIA cat. j) Finition antirouille bicomposant, en phase solvant. est COV max. 500 g/l (2010)

AUTRES LÉGISLATIONS:

Non disponible.

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):

Voir la section 7.2

Autres legislations locales:

Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:

Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.



Code: 707311000001



Version: 9 Révision: 26/10/2023 Revisión précédente: 12/05/2022 Date d'impression: 26/10/2023

RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

16.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Réglement (UE) nº 1272/2008~2021/849 (CLP), Annexe III:

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. H361f Susceptible de nuire à la fertilité. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. H351i Susceptible de provoquer le cancer par inhalation. H361 Susceptible de nuire au foetus par ingestion.

ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES:

Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionels, afin de faciliter la compréhension et l'interpretation des fiches de donnés de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- · European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/
- EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, http://eur-lex.europa.eu/
- · Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noves Data Co., 1970).
- Valeurs limites d'exposition profesionelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
- Accord européen concernant le transport des merchandises dangereuses par route, (ADR 2023).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 40-20 (IMO, 2020).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- · REACH: Réglément concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- · GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- · CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- · EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- · ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- · CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques
- · UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- · SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- · PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- · mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- · COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- · PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- · LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- · LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- · ADR: Accord européen sur le transport des merchandises Dangereuses par Route.
- RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- · IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- · IATA: Association du Transport aérien international.
- · ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878.

 HISTOIRE:
 RÉVISION:

 Version: 8
 12/05/2022

 Version: 9
 26/10/2023

Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécutité précédente:

Modifications introduites par rapport à la version précédente en raison de l'adaptation de la structure et du contenu de la fiche de données de sécurité au règlement (UE) n° 2020/878 : toutes les sections.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementationstant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celuici.